

## BQ, 29 novembre 2011

♦ Dans un communiqué publié hier, M. Jean-Pierre SUEUR, président (PS) de la commission des Lois du Sénat, dit avoir pris connaissance "avec inquiétude" des déclarations du ministre de l'Intérieur Claude GUEANT à propos du droit d'asile (cf. "BQ" d'hier). "En toutes hypothèses", il indique qu'il sera "vigilant" afin que toute éventuelle modification de la législation respecte "strictement" les engagements internationaux de la France. De son côté, l'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides de l'immigration (Ofpra) a annoncé hier que les demandes d'asile des personnes ayant altéré volontairement leurs empreintes digitales ne seraient plus instruites. "Depuis de longs mois, des demandeurs d'asile en nombre significatif, qui se déclarent par ailleurs démunis de tout document d'identité, ont pris le parti d'altérer délibérément l'extrémité de leurs doigts afin d'échapper durablement, dès les premières formalités de dépôt de leur demande d'asile, au contrôle associé à la mise en œuvre de la procédure d'asile", indique une note